

# À la veille du Festival de Cannes, lumière sur les SOFICA !

Le dispositif des SOFICA permet aux contribuables de bénéficier d'un taux de réduction d'impôt sur le revenu jusqu'à 48%. Retour sur ce moteur du financement de la production cinématographique en France.

## Les SOFICA, qu'est-ce que c'est ?



## SOFICA

**SO**ciétés de **F**inancement de l'**I**ndustrie **C**inématographique et de l'**A**udiovisuel

Créées en juillet

# 1985

Sociétés d'investissement destinées à la collecte de fonds privés pour le financement d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles françaises et européennes

## Une belle sélection au 71<sup>e</sup> Festival de Cannes du 8 au 19 mai 2018



# 67 films

en sélection officielle\*

# 7 films

financés en partie par  
des SOFICA  
distribués par l'UFF

\* Sélection officielle 2018 du Festival de Cannes : films en compétition, hors compétition, séances de minuit, un certain regard, séances spéciales, film de clôture



## Quels bénéfices pour le cinéma français ?



En 2016, l'investissement moyen par film s'élevait à :

**326 606 €**  
pour un film de fiction

**109 400 €**  
pour un documentaire

**263 333 €**  
pour un film d'animation

# 63 M€

collectés en 2017 via  
11 SOFICA agréées  
par le CNC

# 142 œuvres

cinématographiques,  
agréées par le CNC, ont  
bénéficié du financement  
d'une ou plusieurs  
SOFICA en 2016



## Quel avantage pour les investisseurs ?



Pour l'investisseur individuel, la SOFICA représente une solution de diversification pour réduire son impôt sur le revenu, au-delà du plafonnement des niches fiscales. Toutefois, comme tout investissement, la SOFICA présente un risque de perte en capital

En 2017, l'UFF leader sur le marché français des SOFICA, a collecté :

# 15,4 M€

soit **24,4 %**  
des parts de marché

# 4 SOFICA

sélectionnées par l'UFF en 2017  
Cinémage 13, Cinécap 2,  
Indéfilms 7, Cinéventure 4